

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 AOUT 2025 à 19H30

PROCES-VERBAL

Présents : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Adjoints ; Alain BAYLE, Carine BOISSY, Romain BOITEL, Florian CHANAL, Annick DELANOË, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Josiane POMMARET, Auriane ROUBI.

Absents excusés : Noël GREVE, Maxime BLACHON, Frédéric GIFFON, Cathy REYNAUD.

Secrétaire de séance : Conception JUNIQUE

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

TRAVAUX DIVERS COMMUNE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CLASSIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PORTE DE DROMARDECHE »

Monsieur le Maire rappelle les divers travaux prévus dans la commune, pour lesquels une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche au titre du fonds de concours classique.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 41 835,47 € HT. Ils sont inscrits au budget communal 2025.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours CCPDA	7 908,34 €
Subvention départementale – mur du cimetière	2 882,00 €
Subvention départementale – allée piétonne	2 119,00 €
Subvention départemenale – travaux foot	7 549,00 €
Autofinancement	21 377,13 €
TOTAL	41 835,47 € HT

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours exceptionnel auprès de la CCPDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 41 835,47 € HT, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 7 908,34 € auprès de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche au titre des fonds de concours classiques pour ces travaux, charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PORTE DE DROMARDECHE »

Monsieur le Maire rappelle les divers travaux de sécurité prévus dans la commune, pour lesquels une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche au titre du fonds de concours exceptionnel.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 42 458,30 € HT. Ils sont inscrits au budget communal 2025.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours CCPDA	20 854,00 €
Autofinancement	21 604,30 €
TOTAL	42 458,30 € HT

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours exceptionnel auprès de la CCPDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 42 458,30 € HT, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 20 854,00 € auprès de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche au titre des fonds de concours exceptionnels pour ces travaux, charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 112 PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la RD 112 porté par le Département sur les communes de Saint-Barthélemy-de-Vals, Bren et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Il est nécessaire que la Commune se prononce et valide les grands principes d'aménagement qui seront soumis à enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Présentation des principes généraux du projet :

Le projet consiste au calibrage de la RD112 (entre les PR3+594 et PR8+393 et les PR 10+200 et 12+287) selon les normes actuelles, entre la route de Chantemerle à Saint-Barthélemy-de-Vals et la RD 67 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

La largeur de la plateforme routière (hors fossés et talus) sera de 11,00 mètres :

- 2 voies de 3,25m, soit une chaussée de 6,50m de large,
- 2 bandes multifonctionnelles revêtues de 1,50m de large,
- 2 bermes enherbées de 0,75m,

Le projet prévoit la réalisation :

- L'élargissement du pont sur l'Emeil,
- La réalisation de fossés et de talus selon les normes,
- L'enfouissement des réseaux aériens.

Dans le cadre de cette procédure, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide de valider les principes d'aménagements de la RD 112 présentés ci-dessus et les emprises du projet de calibrage selon les plans d'aménagements ci-joints en annexe à la présente délibération, autorise le Département, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et à réaliser des travaux ou à aménager les voiries communales existantes qui sont concernées par le projet de calibrage de la RD 112, demande l'extension de cet aménagement sur la totalité de la RD 112 et l'aménagement de passages pour la faune au niveau du passage de l'Emeil et du marais des Vernais.

ASSAINISSEMENT - AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Rappel du contexte

Le conseil communautaire du 13 juin 2019 a approuvé les modalités de transfert de la compétence réseaux d'assainissement et la liste de l'ensemble des opérations à réaliser par commune sur la période 2020-2029.

Chaque commune a ensuite signé avec la Communauté de communes une convention de transfert de la compétence réseaux identifiant les travaux prévus, l'année de réalisation et le fonds de concours correspondant.

Sur la commune de St Barthélemy de Vals, des adaptations du programme de travaux sont nécessaires.

Les travaux initialement prévus sont les suivants :

Intitulé des opérations SAINT BARTHELEMY DE VALS	Coût de l'opération* €.H.T	Montant estimé des subventions (30%)	Montant estimé du fonds de concours (25% du reste à charge)	Période de réalisation prévue au PPI
Mise en place de 2 clapets de nez DO	2 250			2021
Mise en conformité administrative du système	4 000			2021
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS < 30 000 € HT	6 250			
Mise en séparatif Secteur Centre Village	128 000	38 400	22 400	2026-2027
Renouvellement "Sables"/ Rue de la Vallée/lotisst de la Galaure	130 000	39 000	22 750	2021-2023
Renouvellement Sambey-Creux-Bernades-rue Vercors-Chm des Pêcheurs/Lavoir	145 600	43 680	25 480	2021-2023
Renouvellement des eaux usées Secteur Les Bernardes	249 600	74 880	43 680	2026-2028
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS > 30 000 € HT	653 200	195 960	114 310	

Un premier avenant portant sur l'ajout du schéma directeur d'assainissement a été validé lors du conseil communautaire du 19 juin 2024 et le conseil municipal du 01 juillet 2024. La programmation suivante a ainsi été retenue :

Intitulé des opérations SAINT BARTHELEMY DE VALS	Coût de l'opération* €.H.T	Montant estimé des subventions (30%)	Montant estimé du fonds de concours (25% du reste à charge)	Période de réalisation prévue au PPI
Mise en place de 2 clapets de nez DO	2 250			2021
Mise en conformité administrative du système	4 000			2021
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS < 30 000 € HT	6 250			
Renouvellement "Sables"/ Rue de la Vallée/lotisst de la Galaure*	130 000	39 000	22 750	2024
Mise en séparatif Secteur Centre Village*	128 000	38 400	22 400	2024
Schéma Directeur d'Assainissement*	43 300	12 990	7 578	2024-2025
Renouvellement Sambey-Creux-Bernades-rue Vercors-Chm des Pêcheurs/Lavoir	145 600	43 680	25 480	2026-2027
Renouvellement des eaux usées Secteur Les Bernardes	249 600	74 880	43 680	2026-2028
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS > 30 000 € HT	696 500	208 950	121 888	

Lors des intempéries de l'automne 2023, la route des planches à S Uze a été fortement dégradée mettant en péril la pérennité de la conduite de refoulement des eaux usées de Villeuneuve de Vals se trouvant sous cette voirie. Une étude de faisabilité a été réalisée afin d'étudier les différents scénarios de dévoiement de la conduite.

La solution retenue est un dévoiement par forage dirigé sous le lit de Galaure. Les missions de maîtrise d'œuvre ont démarré, les travaux devraient pouvoir démarrer fin 2025. Il est proposé de modifier la programmation de la manière suivante :

Intitulé des opérations SAINT BARTHELEMY DE VALS	Coût de l'opération* €.H.T	Montant estimé des subventions (30%)	Montant estimé du fonds de concours (25% du reste à charge)	Période de réalisation prévue au PPI
Mise en place de 2 clapets de nez DO	2 250			2021
Mise en conformité administrative du système	4 000			2021
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS < 30 000 € HT	6 250			
Renouvellement "Sables"/ Rue de la Vallée/lotisst de la Galaure	130 000	39 000	22 750	2024
Mise en séparatif Secteur Centre Village	128 000	38 400	22 400	2024
Schéma Directeur d'Assainissement	43 300	12 990	7 578	2024-2025
Dévoiement de la conduite de refoulement de Villeuneuve	180 895	54 269	31 657	2025-2026
Renouvellement Sambey-Creux-Bernades-rue Vercors-Chm des Pêcheurs/Lavoir	145 600	43 680	25 480	2026-2027
Renouvellement des eaux usées Secteur Les Bernardes	249 600	74 880	43 680	2026-2028
Total SAINT BARTHELEMY DE VALS > 30 000 € HT	877 395	263 219	153 544	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification de la Programmation Pluriannuelle des Investissements tel présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de transfert de la compétence avec la Communauté de communes et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Saint-Barthélemy de Vals décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Saint-Barthélemy de Vals décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 12 mois

- Taux d'intérêt applicable à un tirage ESTER* + marge de 1,05%
*[Dans l'hypothèse où l'ESTER serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]
Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.
 - Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu
 - Frais de dossier : 250 € prélevés en une seule fois
 - Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d'autres sujets ont été abordés :

- Le comité de suivi du demi-échangeur
- Les fêtes et manifestations du mois de septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Conception JUNIQUE

Ludwig MONTAGNE